

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 17 FEVRIER 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 17 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt, le **MERCREDI 17 FEVRIER 2021** à 17H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 11 février 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, HERNOUT Serge, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CATTY Christine a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 18 h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ABRI VELOS SITUE SUR LE PARKING DE COVOITURAGE

2021-02-N° 8

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du tourisme ;

CONSIDERANT la nécessité d'adopter un règlement pour l'abri vélos situé sur le parking de covoiturage, rue des Alliés ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Alexandre HERMANT - Maire-Adjoint,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1^{er} - ADOPTER le règlement de l'abri vélos *CI-ANNEXE* ;

ARTICLE 2 - AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du présent règlement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

